Je ne trouve pas de définition pour l'expression » film en première exclusivité » au cinéma. Celle que je trouve ne m'aide pas à la compréhension de cette expression.



I, Sailko [CC-BY-SA-3.0], via Wikimedia Commons

Notre réponse du 15/02/2017

Claude Forest dans **L'argent du cinéma : introduction à l'économie du septième art** (http://www.sudoc.abes.fr/cbs) écrit

> *« jusqu'au milieu des années, le marché était segmenté dans le temps entre les salles d'exclusivité, de seconde exclusivité et les salles de vision ultérieures, également dites « de quartier » ; ces salles obtenaient les films les unes après les autres avec un décalage de plusieurs mois entre elles, établi selon leurs performances commerciales ».*

J’espère que cette réponde vous satisfait.
Cordialement,

Eurêkoi – Bibliothèque Publique d’Information